



Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) a pour objectifs d'améliorer les modalités de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées et de permettre à toute personne dans le besoin d'accéder à un hébergement ou un logement accompagné, de bénéficier d'une évaluation de sa situation et d'une orientation vers une solution adaptée.

Dans le département des Côtes d'Armor, le SIAO 22 est :

- Piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), sous l'autorité du Préfet,
- Géré par l'association ADALEA (opérateur SIAO 22),
- Organisé autour de coordinations territoriales (structures relais SIAO 22) associant les différentes structures qui gèrent des places d'hébergement et de logement accompagné sur le département.

Méthodes de l'observatoire SIAO 22

Les statistiques de l'observatoire SIAO 22 portent sur les volets **urgence et insertion**.

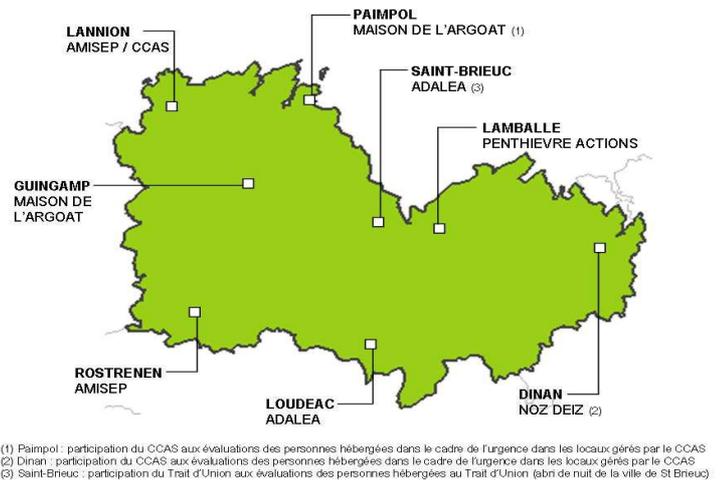
Sur le volet insertion, les données concernent **les demandes d'hébergement des dispositifs ALT, CHRIS, PS et de logement accompagné des dispositifs pensions de famille et Foyers de Jeunes Travailleurs** transmises à l'opérateur SIAO par les structures relais SIAO qui reçoivent les ménages en demande d'hébergement dans le cadre d'un entretien d'évaluation sociale. Un dossier unique d'évaluation sociale a été conçu pour l'ensemble des structures évaluatrices et sert de cadre pour l'entretien d'évaluation sociale. Les demandes sont centralisées par l'opérateur SIAO qui tient à jour une base de données départementales avec l'ensemble des demandes d'hébergement/logement accompagné. Tous les 15 jours, avant chaque **Commission Unique d'Attribution (CUA)**, les structures d'hébergement transmettent les offres d'hébergement disponibles à l'opérateur qui positionne au maximum 8 ménages sur chaque offre. On entend ici par « offre d'hébergement » une disponibilité transmise au SIAO pour attribution en CUA. Pour les pensions de famille et les foyers jeunes travailleurs, ce sont des commissions territoriales qui étudient les demandes et procèdent à l'attribution des offres. Les données présentées sont extraites du logiciel ProGdis 115-SIAO et d'un tableur Excel.

ALT : Allocation Logement Temporaire
CHRIS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
PS : Place de Stabilisation
FJT : Foyer de jeunes travailleurs
PF : Pension de familles dont les Résidences Accueil (RA)

Le SIAO 22 vise à :

- **Simplifier les démarches d'accès à un hébergement ou à un logement adapté** : les personnes n'ont plus à solliciter chaque structure d'hébergement. Elles formulent une seule demande auprès du SIAO 22 qui se charge, de son côté, de faire le rapprochement avec les offres d'hébergement disponibles.
- **Traiter avec équité toutes les demandes** : chaque personne dispose du même traitement de sa demande quelque soit le lieu où elle la fera sur le département.
- **Coordonner les différents acteurs**, de la veille sociale jusqu'au logement, en facilitant la fluidité entre l'hébergement et l'accès au logement.
- Participer à la **constitution d'observatoires locaux** afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées.

Les structures relais



URGENCE



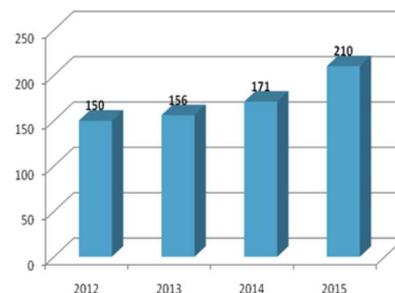
Une légère augmentation (+6%) du nombre de ménages ayant sollicité le SIAO urgence

1276 ménages différents (1202 en 2014)
composés de **1664 personnes différentes** (1585 en 2014)

- **82,3 % de personnes isolées** 
- **13,5% de personnes en famille dont une majorité de femmes seules avec enfants (près de 70% des ménages en famille)** 
- **Près de 3% de couples sans enfant** 
- **1,62% de groupes d'adultes sans enfant**



Des femmes seules de plus en plus nombreuses à solliciter le SIAO urgence pour une demande d'hébergement : **+ 40% entre 2012 et 2015**



Evolution du nombre de femmes ayant sollicité le SIAO urgence pour un hébergement 2012-2015

Elles sont majoritairement de nationalité française (68%), 22,6% sont extra-communautaires et 5% issues de l'UE.

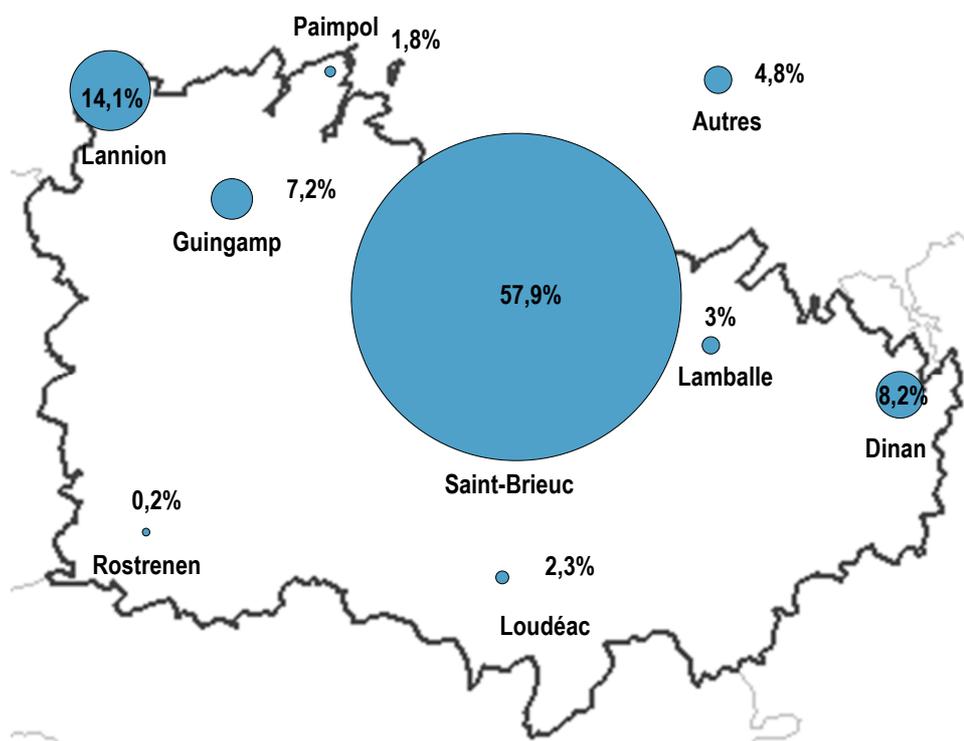
URGENCE

5594 demandes :

- 3527 demandes d'hébergement (65%)
- 2067 demandes de prestation (35%)

Une légère augmentation des demandes d'hébergement en 2015: +8% par rapport à 2014

Origine géographique des demandes d'hébergement: chiffres 2015



Lecture : 14,1% des demandes d'hébergement sont formulées sur le territoire de Lannion.

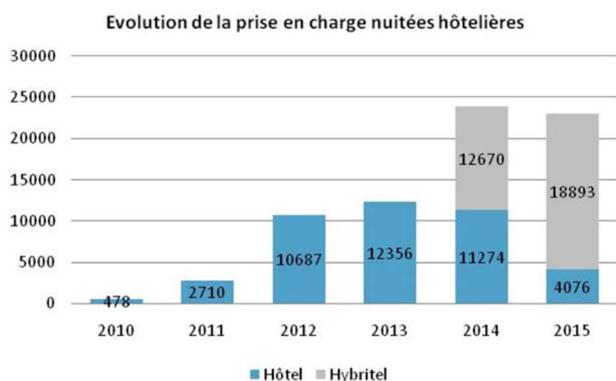
3 demandes d'hébergement sur 5 sont formulées du territoire de Saint-Brieuc

3 demandes sur 4 font l'objet d'une proposition d'hébergement (72% des demandes d'hébergement)

54% aboutissent à une mise à l'abri : +9,8% par rapport à 2014.

L'absence de place disponible est le motif majoritaire (17,8% des demandes d'hébergement) pour expliquer l'absence de mise à l'abri, suivi de l'absence de moyens de transport pour rejoindre la structure d'hébergement d'urgence (8,6% des demandes d'hébergement) et enfin de refus de la proposition par le ménage (7% des demandes d'hébergement). Ces refus sont essentiellement liés à l'éloignement géographique de la structure.

Une diminution significative du recours aux nuitées hôtelières (-64% par rapport à 2014)



Les nuitées à l'hôtel diminuent significativement (-64%) en 2015 au profit des nuitées à l'hybritel, ouverte en avril 2014. Alternative à l'hôtel, hybritel offrent de meilleures conditions de confort et d'intimité aux familles.

34% des ménages ayant sollicité le 115 en 2015 et ayant été hébergés ont fait une demande d'hébergement auprès du SIAO insertion.

Lecture : En 2015, 4076 nuitées hôtelières ont été réalisées à l'hôtel et 18893 à hybritel

Typologie des publics ayant fait appel au SIAO urgence

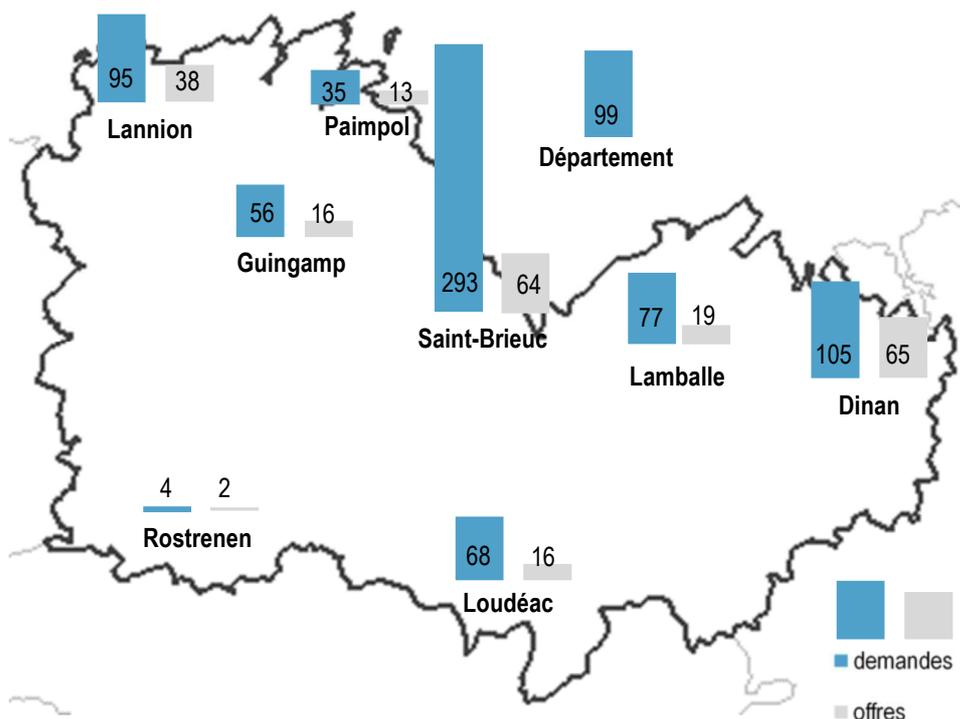
- 61,5% des ménages sont de nationalité Française, 4,9% Union Européenne et 27,4% hors Union Européenne
- Près de 40% ont entre 25 et 44 ans
- Un recours stable des 18 - 24 ans (17% des ménages)
- 64% sont des hommes seuls et 18,3% des femmes seules
- 24,4% sont à la rue au moment de leur demande
- 2 ménages sur 5 se déclarent sans ressources et 3 ménages sur 5 sans suivi social au moment de leur demande

832 demandes pour **233 offres**.

- 442 demandes de CHRS (53%)
- 352 demandes d'ALT (42%)
- 38 demandes de PS (5%)

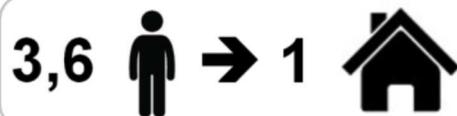
Une augmentation constante des demandes d'hébergement face à une baisse des offres.

Les chiffres 2015 par territoire



Le ratio demandes/offres est en forte augmentation depuis 2012:

+ 30%. (2012: 2,8 demandes pour 1 offre)



La tension entre la demande et l'offre est particulièrement importante sur les territoires de Saint-Brieuc (4,6), de Loudéac (4,3) et de Lamballe (4,1).

Choix des territoires

Les ménages peuvent choisir, par ordre de préférence, jusqu'à 3 villes dans lesquelles ils demandent un hébergement. Nous avons pris en considération ici leur premier choix de ville.

Depuis 2012, les demandes départementales sont identifiées et recensées. 99 ménages se disent prêts à accepter une offre sur l'ensemble du département, soit **11,9% des ménages demandeurs**.

Lecture : En 2015, à Paimpol, le SIAO a recensé 35 demandes d'hébergement pour 13 offres.
NB: En 2015, 99 demandes départementales ont été recensées.

11,1 semaines d'attente en moyenne avant l'attribution d'un hébergement.

Les délais sont disparates entre les territoires. Pour les demandes de CHRS, il est observé un délai de 26,6 semaines à Lamballe (maxi) et de 9,1 semaines à Dinan (mini).



57,5% des ménages n'ont pas donné suite à leur attribution en hébergement.

Sur les 459 ménages attributaires, 264 n'ont pas accédé à l'hébergement aux motifs de:

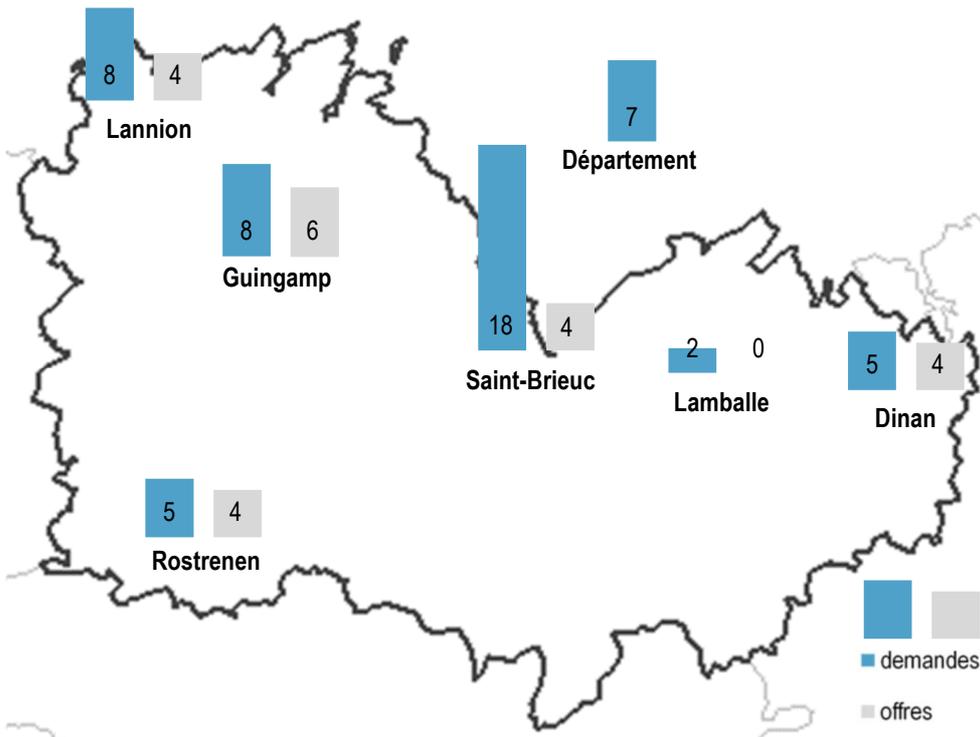
- Accès à un logement du parc privé durant la période d'attente (17,3%)
- Impossibilité de joindre le ménage (16,5%)
- Le ménage n'a pas repris contact avec la structure (14,5%)

Les demandes des personnes isolées

2 demandes sur 3 concernent un logement de petite taille (Type 1 ou 2) pour une personne isolée. Environ 1 offre sur 3 correspond à ces demandes.

Les personnes isolées patientent **17,5 semaines** en moyenne avant une attribution. Ce délai est de **34 semaines** à Lamballe et de **22** à Lannion, Loudéac et Saint-Brieuc.

Pensions de famille: Les Chiffres 2015



Lecture : En 2015, à Lannion, le SIAO a recensé 8 demandes pour 4 offres.
NB: En 2015, 7 demandes départementales ont été recensées.

Les demandes en pensions de famille représentent **6% des demandes transmises au SIAO**.

La tension sur ce dispositif s'établit à **2,4** en 2015, en légère diminution par rapport à 2014 (2,8).



Des disparités importantes sont constatées puisque ce ratio s'établit à **4,5 sur le territoire de Saint-Brieuc, dont 5,3 pour la Résidence Accueil**.

28,1 semaines d'attente avant une attribution en pension de famille.



Ce délai est en augmentation (+7 semaines) entre 2014 (20,7 semaines) et 2015. Il s'élève à 57,1 semaines en Résidence Accueil.

Foyers de Jeunes Travailleurs: Les Chiffres

Pour cette première année d'intégration au SIAO, **38 demandes en FJT ont été recensées en 2015 pour 19 offres**, soit une tension de 2 demandes pour une offre, notamment pour le territoire de Saint-Brieuc (Dinan : 6 demandes pour 5 offres).

A Saint-Brieuc, **le délai moyen d'attribution est de 5,9 semaines.**



PROFIL DES DEMANDEURS

- 894 ménages différents composés de 1440 personnes différentes .
- 66% de personnes isolées
- 24% de familles monoparentales
- 52% sont âgés de 25 à 44 ans
- Près de 30% des ménages déclarent ne pas avoir de ressources
- 78% sont de nationalité Française
- Le recours au SIAO est lié majoritairement à une rupture familiale/conjugale (1 ménage sur 4) ou à l'absence de ressources (1 ménage sur 5)
- 102 femmes victimes de violences conjugales (9% des demandeurs)

ATTRIBUTION SIAO

- 74% des offres sont attribuées sans délai c'est-à-dire à la CUA qui suit leurs mises en disponibilité
- 85% des admissions en structure d'hébergement ont lieu dans la ville correspondant au 1^{er} choix du ménage
- 263 ménages en attente d'une attribution au 31 décembre 2015 :
CHRS : 107 ménages, **ALT** : 107 ménages, **PS** : 16 ménages, **PF** : 24 ménages, dont **RA** : 10, **FJT** : 9 ménages.